



## Modification datée du 17 septembre 2021 apportée au document Aperçu du fonds de la police de fonds distincts avec protection du patrimoine de la Canada Vie

Le document Aperçu du fonds est modifié pour tenir compte des changements apportés aux fonds distincts suivants.

**Le 19 novembre 2021 ou aux environs de cette date**, les noms des fonds distincts suivants et les objectifs de placement seront mis à jour comme suit :

Modification de noms de fonds

Nom du fonds distinct existant	Nouveau nom du fonds distinct
Équilibré (Bissett)	Portefeuille durable équilibré
Répartition de l'actif Cambridge (CI)	Portefeuille durable de croissance

### Le Fonds équilibré (Bissett) devient le Portefeuille durable équilibré

L'objectif de placement du fonds distinct est modifié pour permettre à celui-ci d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Le fonds cherchera à atteindre cet objectif de placement en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. À l'heure actuelle, le fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes par l'intermédiaire du fonds commun de placement Fonds équilibré canadien Franklin Bissett.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds suit une approche d'investissement responsable. »

Nous sommes d'avis qu'un objectif de placement élargi offre une plus grande souplesse au fonds distinct en ce qui concerne l'investissement dans les titres d'émetteurs autres que canadiens, en plus de ceux d'émetteurs canadiens. De plus, ce changement ouvre l'éventail de placements en augmentant le nombre de pays dans lesquels le gestionnaire de portefeuille pourra sélectionner des titres. En outre, ce changement permet de mettre davantage l'accent sur les placements qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer le caractère responsable de l'investissement.

Avant le 19 novembre 2021, le fonds Équilibré (Bissett) n'était pas ouvert aux nouvelles souscriptions, mais les propriétaires de police existants investissant dans le fonds pouvaient encore y verser des cotisations supplémentaires. À compter du 19 novembre 2021, aucune autre prime ou substitution vers le fonds Équilibré (Bissett) ne sera autorisée.

## **Le Fonds de répartition de l'actif Cambridge (CI) devient le Portefeuille durable de croissance**

L'objectif de placement du fonds distinct est modifié pour permettre à celui-ci d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Le fonds cherchera à atteindre cet objectif de placement en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. À l'heure actuelle, le fonds distinct cherche à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance en investissant principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes par l'intermédiaire du fonds commun de placement Répartition de l'actif Cambridge CI.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds suit une approche d'investissement responsable. »

Nous sommes d'avis qu'un objectif de placement élargi offre une plus grande souplesse au fonds distinct en ce qui concerne l'investissement dans les titres d'émetteurs autres que canadiens, en plus de ceux d'émetteurs canadiens. De plus, ce changement ouvre l'éventail de placements en augmentant le nombre de pays dans lesquels le gestionnaire de portefeuille pourra sélectionner des titres. En outre, ce changement permet de mettre davantage l'accent sur les placements qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer le caractère responsable de l'investissement.

Avant le 19 novembre 2021, le fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) n'était pas ouvert aux nouvelles souscriptions, mais les propriétaires de police existants investissant dans le fonds pouvaient encore y verser des cotisations supplémentaires. À compter du 19 novembre 2021, aucune autre prime ou substitution vers le fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) ne sera autorisée.

« Le présent addenda fait partie de l'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et un sommaire des différents types de risques auxquels vous pourriez vous exposer en investissant dans un fonds distinct. Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance. »

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [canadavie.com](http://canadavie.com)  
Courriel : [isp\\_customer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_customer_care@canadalife.com)  
Téléphone : 1 888 252-1847

**Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.**

## Portefeuille durable équilibré

**Bref aperçu :** Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016  
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998  
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 160 464 080 \$  
 Taux de rotation du portefeuille : 0,04 %

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine <sup>1</sup>			Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine <sup>2</sup>		
	Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	Unités en circulation	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>
75 / 100	3,14	15,92	4 900 970	2,04	10,34	43 507

<sup>2</sup> Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

<sup>1</sup> AFA – avec frais d'acquisition  
 RFG – ratio des frais de gestion  
 VL – valeur liquidative  
 Placement minimum  
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

### Dans quoi le fonds investit-il?

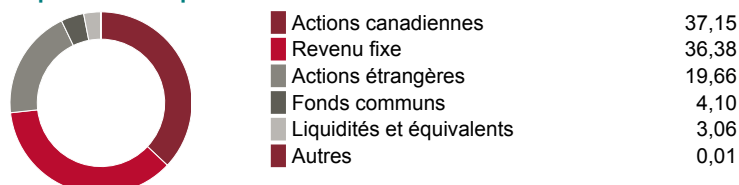
À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

#### Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Fonds mondial de découverte Franklin Mutual	4,10
ROYAL BANK OF CANADA .15% 01/04/2021 TD	2,09
Banque Royale du Canada Com	1,27
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,13
Chemin de fer Canadien Limitée Com	1,03
Canadian Pacific Railway Ltd. Com	1,02
Alimentation Couche-Tard Inc. Sub Vtg Sh	0,97
Open Text Corp. Com	0,91
Brookfield Asset Management Inc. Voting Shs CI A	0,88
Metro Inc. Com	0,86
<b>Total</b>	<b>14,26</b>

**Nombre total des placements :** **942**

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

### Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct équilibré (Bissett) sera remplacé par Portefeuille durable équilibré. Son objectif de placement changera alors : il ne s'agit plus d'investir principalement dans des obligations et actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant la date précitée sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Revenu mondial Sentry (CI) au 31 décembre 2020.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

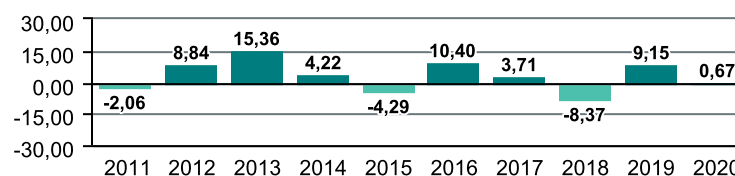
#### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2010 détiendrait 1 414,10 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3,53 % par année.

#### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-2,06	8,84	15,36	4,22	-4,29	10,40	3,71	-8,37	9,15	0,67



### Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## Portefeuille durable équilibré

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

#### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela donne lieu à des frais d'acquisition différés. •Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque trimestre.	

#### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
<b>Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)</b>	<b>RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)</b>	
75 / 100	3,14	2,04

#### Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

#### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

#### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255, avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

## Portefeuille durable de croissance

**Bref aperçu :** Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016  
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998  
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 117 909 765 \$  
 Taux de rotation du portefeuille : 0,86 %

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine <sup>1</sup>			Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine <sup>2</sup>		
	Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	Unités en circulation	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>
75 / 100	3,06	14,00	1 427 412	1,95	11,01	5 968

<sup>2</sup> Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

<sup>1</sup> AFA – avec frais d'acquisition  
 RFG – ratio des frais de gestion  
 VL – valeur liquidative

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

### Dans quoi le fonds investit-il?

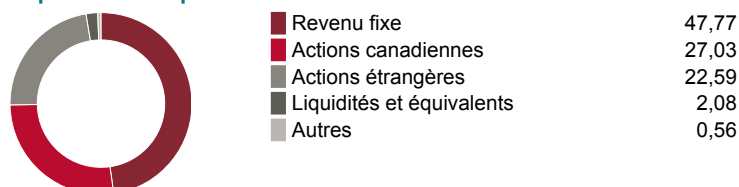
À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

#### Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2,63 %, 2029-02-15	4,18
Banque de Montréal, 0,03 %, 2028-03-01	2,48
Bank of Nova Scotia (The) note à taux variable, 0,03 %, 2028-02-02	2,31
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2050-11-15	2,20
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,25 %, 2025-12-15	1,99
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2025-03-01	1,81
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2030-02-15	1,56
Power Corp. of Canada Com	1,36
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	1,36
Enbridge Inc. Com	1,31
<b>Total</b>	<b>20,57</b>

**Nombre total des placements :** **168**

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

### Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct Répartition de l'actif Cambridge (CI) sera remplacé par Portefeuille durable de croissance. Son objectif de placement changera alors : il ne s'agit plus d'investir principalement dans des obligations et actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant la date précitée étaient ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) au 31 décembre 2020.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

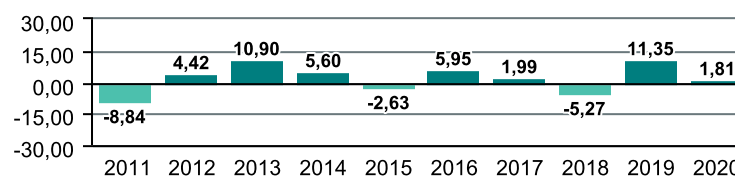
#### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2010 détiendrait 1 259,70 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 2,34 % par année.

#### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-8,84	4,42	10,90	5,60	-2,63	5,95	1,99	-5,27	11,35	1,81



### Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## Portefeuille durable de croissance

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

#### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela donne lieu à des frais d'acquisition différés. •Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque trimestre.	

#### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
<b>Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)</b>	<b>RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)</b>	
75 / 100	3,06	1,95

#### Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

#### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

#### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255, avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847